

La procédure de liquidation judiciaire

Débiteur en cessation des paiements dont le redressement est manifestement impossible.
Demande de RJ ou de LJ par le débiteur, ou requête du ministère public, ou assignation d'un créancier.

Cas du rétablissement professionnel
(voir tableau)

Le rétablissement professionnel

Le tribunal ouvre directement la procédure de LJ, ou prononce la LJ à l'issue de la période d'observation, et désigne les organes qui la piloteront : liquidateur, administrateur judiciaire (si entreprise importante et possibilité de cession), représentant des salariés, chargé d'inventaire s'il y a lieu, juge-commissaire qui désigne les éventuels contrôleurs.
Le débiteur est dessaisi de l'administration et de la disposition de ses biens.

Déclarations des dettes et des créances, tandis que le liquidateur judiciaire :

- Procède aux opérations de liquidation de l'entreprise.
- Soit ne vérifie les créances chirographaires qu'en cas d'actif suffisant, soit achève la vérification entreprise précédemment.
- Remet dans les **2 mois** au juge-commissaire un état actif-passif.
- Tient informés tous les **3 mois** les : juge-com, débiteur, ministère public.

Possible cession de l'entreprise, à un tiers, si :

- Prépack lors d'une conciliation préalable
 - maintien d'activités autonomes ;
 - conservation d'emplois ;
 - apurement du passif ;
- et arrêt du plan de cession par le tribunal.

Exigibilité des créances non échues, immédiate ou dès le jugement de cession.
Clôture des opérations quand il n'y a plus d'actif ou plus de passif.

Cas de la liquidation judiciaire simplifiée
si pas d'actif immobilier, salarié ≤ 5 , et CAHT ≤ 750.000 € ;
ou si pas d'actif immobilier d'un débiteur personne physique.

- Possible vente des biens de gré à gré sous **4 mois**, puis aux enchères.
- Vérification des seules créances de rang utile. Inventaire, prise.
- Clôture de la LJ par le tribunal sous **6 mois si petite structure, ou 1 an** si salariés > 1 et CAHT > 300 K€, prolongeable **3 mois**.

C. com., art. L. 640 s. ; R. 640-1 s.

|